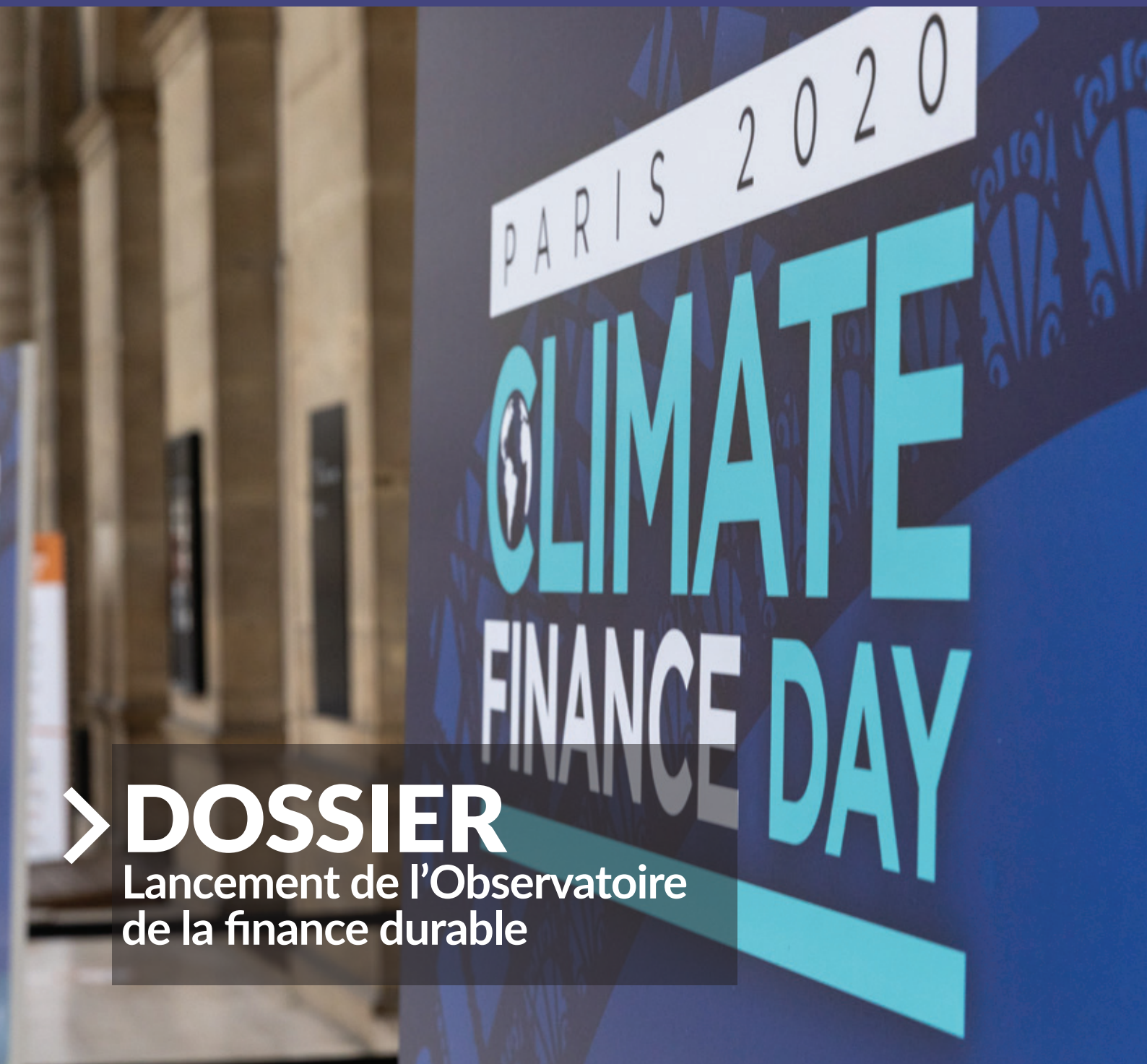


La lettre

ASF

ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES | OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2020 | N° 187



PARIS 2020
CLIMATE
FINANCE DAY

➤ DOSSIER

Lancement de l'Observatoire
de la finance durable

Les questions sociales :
Bilan 2020

Créer des ponts entre la
finance et les PME
Webinaire de l'association
européenne d'affacturage EUF

Retour sur le Webinaire
« Changeons de regard sur le
handicap ! »

Sommaire

04 Tableau de bord

L'activité des établissements spécialisés
au cours des neuf premiers mois de 2020

08 Dossier spécial

Lancement de l'Observatoire de la finance
durable

12 Actualité

Les questions sociales
Bilan 2020

Les points clés des données sociales 2019 des adhérents

Créer des ponts entre la finance et les PME

Webinaire de l'association européenne d'affacturage EUF

**Sommet conjoint en ligne
EUF & FCI**

20 Vie de l'ASF

Renouvellement du mandat d'Armand Pujal
Médiateur auprès de l'ASF

Actualité des Commissions

Retour sur le Webinaire ASFFOR
« Changeons de regard sur le handicap ! »

ASFFOR

Stages proposés par l'ASFFOR





Jean-Marc VILON
Président de l'ASF



Dans un environnement encore très incertain, nous devons tous puiser dans notre énergie pour rester adaptables et manœuvrants.

L'année 2020 qui vient de s'achever restera dans l'histoire. Elle est marquée par une pandémie mondiale qui nous a tous touchés, d'une ampleur inédite et défiant toutes les prévisions.

Notre activité qui finance les ménages et les entreprises est étroitement corrélée à l'économie réelle. Elle a été très impactée par les confinements, comme en témoignent les chiffres de production de nos métiers sur les neuf premiers mois de 2020 (cf. tableau de bord pages 5 à 7).

Après une telle rupture, la relance de l'économie, dans un nouveau contexte, est une priorité.

Des mesures récentes, prises par les pouvoirs publics sur proposition de l'ASF, viennent renforcer le rôle de « booster » de trésorerie et d'investissement de nos métiers. Le Parlement a récemment voté la prolongation du financement de commandes par affacturage jusqu'au 30 juin 2021, ou encore la réactivation pour deux ans du dispositif de cession-bail immobilière qui permet l'étalement de la plus-value de cession sur toute la durée du contrat de crédit-bail, dans la limite de 15 ans (cf. actualité des Commissions). L'ASF a mis en ligne sur son site internet et ses réseaux sociaux des guides pour renforcer la notoriété de ces dispositifs auprès des entreprises. Au-delà du réel soutien à l'économie par nos métiers, j'y vois aussi une forme de reconnaissance pour l'ASF.

Parallèlement les discussions se poursuivent avec les régulateurs et les superviseurs pour adapter les réglementations prudentielles conçues dans un contexte bien différent. Pour les acteurs de terrain ces règles doivent se combiner avec les politiques massives de relance des pouvoirs publics.

Ce contexte inédit doit aussi être l'occasion d'accélérer la mutation de nos métiers avec la montée en puissance de la finance verte. Pour la première fois, l'ASF a publié des données collectées auprès de ses adhérents pour mesurer l'évolution des financements en faveur de la transition écologique (cf. Dossier spécial pages 8 à 11). Ces premières statistiques démontrent déjà leur engagement.

La mutation est également sociale et sociétale. Le dialogue avec les organisations syndicales, dans le cadre des négociations paritaires de la branche des sociétés financières, a été riche et productif en 2020. Il a permis des avancées réelles dans un environnement instable (cf. Bilan social page 12).

Toutes les équipes, tant chez les adhérents qu'à l'ASF, travaillant à distance dans des conditions parfois difficiles, sont restées extraordinairement mobilisées. Et je voudrais là, au nom de tous les membres du Conseil de l'ASF, les remercier pour leur engagement et leur efficacité.

L'année prochaine ne sera pas moins active. Dans un environnement encore très incertain, nous devons tous puiser dans notre énergie pour rester adaptables et manœuvrants. L'ASF est plus que jamais aux côtés de ses adhérents pour les accompagner dans ces mutations et soutenir la reprise économique.

Je vous souhaite à toutes et tous le meilleur pour 2021 !



L'équipe de l'ASF vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 !



L'IMPACT DE LA CRISE SUR L'ACTIVITÉ S'ATTÉNUÉ DURANT L'ÉTÉ

Le premier confinement instauré en réponse à la pandémie de la COVID-19 ayant pris fin le 11 mai 2020, l'activité en France a repris progressivement durant l'été. Dans ce contexte, le repli des financements des entreprises, des professionnels et des particuliers s'amenuise au troisième trimestre.



écrit par

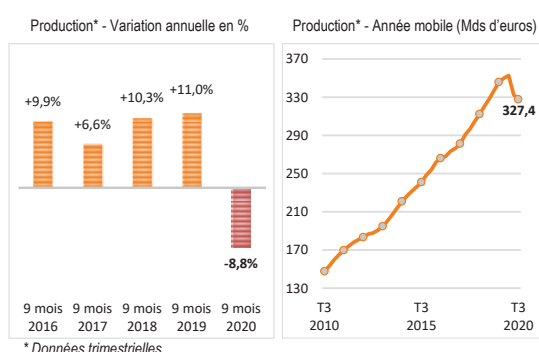
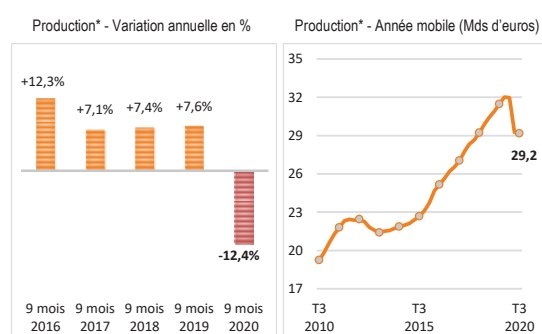
Ndèye Marème Diagne, Chargée d'études

LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET DES PROFESSIONNELS

Les financements locatifs d'équipement :

-12,4%

L'affacturage :

-8,8%

En moyenne sur les neuf premiers mois de l'année, les **financements locatifs** de l'équipement des entreprises et des professionnels¹ ont fléchi de **-12,4%**, pour un montant de **20,2 Mds d'euros**. Toutefois, le niveau de contraction de l'activité diffère d'un trimestre à l'autre : après une légère baisse en début d'année (-0,5%), les nouveaux investissements se sont écroulés au printemps (-33,9%). C'est d'un moindre recul qu'il s'agit pour le troisième trimestre (-1,5% à **7,5 Mds d'euros**).

La décrue observée en moyenne sur les neuf premiers mois concerne aussi bien les opérations de location avec option d'achat (-14,3% à 11,6 Mds d'euros) que celles de location sans option d'achat (-9,8% à 8,6 Mds d'euros). Une différence d'évolution trimestrielle est toutefois à souligner : si l'ampleur de la chute au printemps est identique pour les deux modes de financement (-33,9%), le troisième trimestre marque quant à lui des disparités. Alors que les opérations de location avec option d'achat sont en retrait de -6,5% durant l'été (-8,7% pour le **crédit-bail mobilier stricto sensu**²), les opérations de location simple retournent en territoire positif au troisième trimestre avec une hausse de +6% (+4,5% pour la location financière et +7,1% pour la location longue durée).

En outre, les mêmes établissements ont octroyé des financements sous forme de crédits d'équipement classiques pour un montant de 2,5 Mds d'euros, en baisse de -11,9% sur les neuf premiers mois de 2020.

Après une chute sans précédent au printemps (-23%), l'activité des sociétés d'**affacturage** enregistre une régression d'une moindre mesure au troisième trimestre (-6% pour **79,1 Mds d'euros** de créances prises en charge).

Le premier trimestre aidant (+3,8%), la baisse moyenne sur les neuf premiers mois s'établit à **-8,8%** pour un montant de **231,8 Mds d'euros**.

A fin septembre, la production cumulée des quatre derniers trimestres s'élève à **327,4 Mds d'euros**, en recul de **-5,3%** par rapport à la même période de l'année précédente.

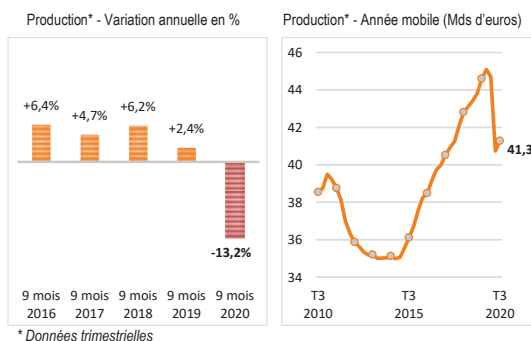
¹ Voitures particulières, véhicules utilitaires et industriels, matériel informatique et électronique, biens d'équipements divers.

² Au sens de la loi du 2 juillet 1966.

LE FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Le crédit à la consommation³ :

-13,2%



Bénéficiant du rebond des financements d'automobiles, l'activité des établissements spécialisés en **crédit à la consommation** reprend son souffle au troisième trimestre (+2,6% à **11,8 Mds d'euros**), après un effondrement au premier semestre (-21,3%), notamment au printemps (-35,6%). Ainsi, à l'échelle des neuf premiers mois, la production de nouveaux crédits recule de **-13,2%**, pour un montant de **29,5 Mds d'euros**.

Les évolutions diffèrent selon le secteur :

- Seul secteur en hausse au troisième trimestre, la forte progression des **financements d'automobiles** (par crédits affectés et LOA⁴) permet à l'activité des établissements spécialisés de se redresser durant l'été. La croissance est cependant plus accentuée pour les financements d'**automobiles d'occasion** qui rebondissent de **+26,7%** par rapport au troisième trimestre 2019. Les financements d'**automobiles neuves** grimpent quant à eux de **+14,9%** durant l'été. Après un premier semestre difficile (-23,6%), le rattrapage des financements d'automobiles au troisième trimestre permet d'atténuer la contraction de l'activité en moyenne sur les neuf premiers mois : **-11%** pour les automobiles neuves (**6,1 Mds d'euros**) et **-7,5%** pour les automobiles d'occasion (**3,4 Mds d'euros**).

- Etant le secteur qui a le moins souffert de la crise sanitaire au printemps (-16,1%), les **financements affectés à l'amélioration de l'habitat et aux biens d'équipement du foyer** reculent de **-4,3%** durant l'été. En moyenne sur les neuf premiers mois de 2020, l'activité, avec **3,2 Mds d'euros**, se replie de **-6,4%** par rapport à la même période de l'année précédente.
- Après un effondrement au deuxième trimestre (-45%), la régression des **prêts personnels** est moins prononcée durant l'été (**-7,6%**). A l'échelle des neuf premiers mois, la production, dont le montant s'élève à **8,2 Mds d'euros**, fléchit de **-19,7%**.
- Pour les nouvelles utilisations de **crédit renouvelable**, la tendance baissière s'est poursuivie durant l'été, mais à un rythme moins soutenu : **-9,7%** par rapport au troisième trimestre 2019. En moyenne sur les neuf premiers mois, la production accuse un retard de **-16,4%** à **5,7 Mds d'euros**.
- S'agissant des opérations de location sans option d'achat⁵, le montant sur les neuf premiers mois s'élève à 0,5 Md d'euros, en retrait de -27,2%

³ Chiffres définitifs. Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi trimestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

⁴ Location avec Option d'Achat.

⁵ Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

DONNÉES CHIFFRÉES

PRODUCTION (Montants en millions d'euros) <i>. Crédit : montant des nouveaux crédits distribués (hors agios)</i> <i>. Location : montant des investissements nouveaux (HT)</i>	3 ^{ème} trimestre 2019*	3 ^{ème} trimestre 2020	Variation 2020 / 2019	9 premiers mois 2019	9 premiers mois 2020	Variation 2020 / 2019
. Equipement des entreprises et des professionnels	8 625	8 559	-0,8%	25 874	22 679	-12,3%
. Financements par crédit classique (1)	995	1 045	+5,0%	2 818	2 484	-11,9%
. Financements par location de matériels	7 630	7 514	-1,5%	23 057	20 195	-12,4%
. Crédit-bail mobilier et autres opérations de LOA (2)	4 606	4 309	-6,5%	13 496	11 567	-14,3%
. Crédit-bail mobilier (loi du 2.7.1966)	3 863	3 527	-8,7%	11 402	9 703	-14,9%
. Autres opérations de LOA (2) (voitures particulières)	743	782	+5,2%	2 094	1 864	-11,0%
. Location sans option d'achat (3) (4)	3 024	3 205	+6,0%	9 560	8 628	-9,8%
. Location financière	1 288	1 347	+4,5%	4 228	3 922	-7,3%
. Location longue durée	1 735	1 858	+7,1%	5 332	4 707	-11,7%
. Equipement des particuliers (5)	11 472	11 772	+2,6%	34 016	29 524	-13,2%
. Financements par crédit classique	9 235	9 060	-1,9%	27 042	23 006	-14,9%
. Crédits affectés	3 355	3 677	+9,6%	10 099	9 183	-9,1%
. Automobiles neuves	539	542	+0,6%	1 671	1 257	-24,7%
. Automobiles d'occasion	1 028	1 269	+23,5%	3 180	2 849	-10,4%
. Amélioration de l'habitat et biens d'équipement du foyer (6)	1 176	1 125	-4,3%	3 460	3 237	-6,4%
. Autres biens ou services (7)	612	740	+20,9%	1 788	1 840	+2,9%
. Crédits renouvelables (nouvelles utilisations à crédit)	2 402	2 169	-9,7%	6 766	5 655	-16,4%
. Prêts personnels (y compris rachats de créances)	3 478	3 215	-7,6%	10 177	8 168	-19,7%
. Financements par location	2 237	2 711	+21,2%	6 974	6 518	-6,5%
. Location avec option d'achat	2 013	2 510	+24,6%	6 282	6 015	-4,3%
. Automobiles neuves	1 663	1 989	+19,6%	5 143	4 806	-6,6%
. Automobiles d'occasion	160	236	+47,4%	477	535	+12,1%
. Autres biens (8)	190	284	+49,8%	662	675	+1,9%
. Location sans option d'achat (9)	224	202	-9,7%	692	503	-27,2%
. Affacturage (10)	84 125	79 091	-6,0%	254 205	231 807	-8,8%

* Les chiffres concernant 2019 sont exprimés sur la base des sociétés adhérentes au 30 septembre 2020. Ils tiennent compte des modifications, parfois sensibles, qui ont pu être apportées par certaines sociétés aux informations fournies l'année précédente.

(1) Financements de biens d'équipement et autres financements directs aux entreprises, hors financements de concessionnaires (financements de stocks, de véhicules de démonstration, autres financements à court terme).

(2) LOA : Location avec Option d'Achat.

(3) **NB** : Il s'agit de l'activité consolidée des établissements spécialisés (sociétés de financement, établissements de crédit spécialisés, banques spécialisées) adhérents de l'ASF et des sociétés commerciales spécialisées de droit commun, filiales de groupes auxquels appartiennent les adhérents ASF.

(4) Les opérations de location sans option d'achat peuvent relever de deux catégories :

- Les **opérations de location financière** sont des opérations sans option d'achat dans lesquelles le locataire choisit le fournisseur ainsi que le bien dont il connaît et, le cas échéant, négocie lui-même le prix. Les contrats de ce type sont conclus pour une durée irrévocable, les loyers sont indépendants de l'utilisation du matériel.
- Les **opérations de longue durée** sont des opérations sans option d'achat ne répondant pas aux critères définissant la location financière.

(5) Contrairement aux enquêtes mensuelles sur le crédit à la consommation, le suivi trimestriel de l'activité prend en compte les opérations de location sans option d'achat avec les particuliers.

(6) Electroménager, équipement multimédia, meubles, etc.

(7) Deux-roues, véhicules de loisirs, bateaux de plaisance, voyages de loisirs, divers.

(8) Bateaux de plaisance et divers.

(9) Location sans option d'achat d'automobiles pour la quasi-totalité.

(10) Montant des créances prises en charge. Hors opérations de "floor plan" et de forfaitage.

LANCEMENT DE L'OBSERVATOIRE DE LA FINANCE DURABLE



Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance



écrit par

Harmonie Benedetti,
Responsable Communication
et Relations Institutionnelles

Dévoilé à l'occasion du Climate Finance Day le 29 octobre dernier et en présence du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bruno Le Maire, l'Observatoire de la finance durable est une première à l'échelle mondiale. Porté par la Place de Paris et l'initiative européenne Finance ClimAct, il a pour ambition de contribuer à la transparence, au suivi et à l'évaluation de la transformation progressive du secteur financier, vers une neutralité carbone à l'horizon 2050.



Mairead McGuinness, commissaire européenne aux Services financiers, à la Stabilité financière et à l'Union des marchés des capitaux

Thierry Déau, président de Finance for Tomorrow

Augustin de Romanet, président de Paris EUROPLACE

Participant activement au projet, l'ASF a collecté, auprès de ses adhérents, des données pour contribuer à mesurer l'évolution de la finance durable (cf. encadré ci-après). Ces chiffres montrent que les métiers de l'ASF ont financé, en 2019, un nombre croissant de projets en faveur de la transition énergétique. En effet, les financements spécialisés ont un rôle majeur et très opérationnel dans le financement de la transition énergétique. Ils sont un soutien essentiel aux investissements de transition écologique des ménages, des entreprises et des collectivités locales.

Ces statistiques ont été transmises à l'Observatoire qui regroupe l'ensemble des éléments sectoriels et des engagements individuels, et les met à disposition sur son site : www.observatoiredelafinancedurable.com. Dans une volonté de transparence toutes les données du site de l'Observatoire sont en open data.



" Ces chiffres montrent que les métiers de l'ASF ont financé, en 2019, un nombre croissant de projets en faveur de la transition énergétique. "

Pour rappel, le 2 juillet 2019, l'ASF était signataire de la déclaration de la Place financière de Paris, aux côtés du ministre Bruno Le Maire, pour une finance verte et durable. Cette déclaration avait également été signée par les principales organisations et fédérations professionnelles représentatives de la Place financière de Paris (AFG-Association Française de la Gestion Financière, FBF-Fédération Bancaire Française, FFA-Fédération Française de l'Assurance, France Invest-Association des Investisseurs pour la croissance, Paris EUROPLACE et Finance for Tomorrow). C'est à cette occasion qu'avait été pris l'engagement de la création d'un Observatoire pour recenser les réalisations et les engagements des acteurs financiers sur ces enjeux.

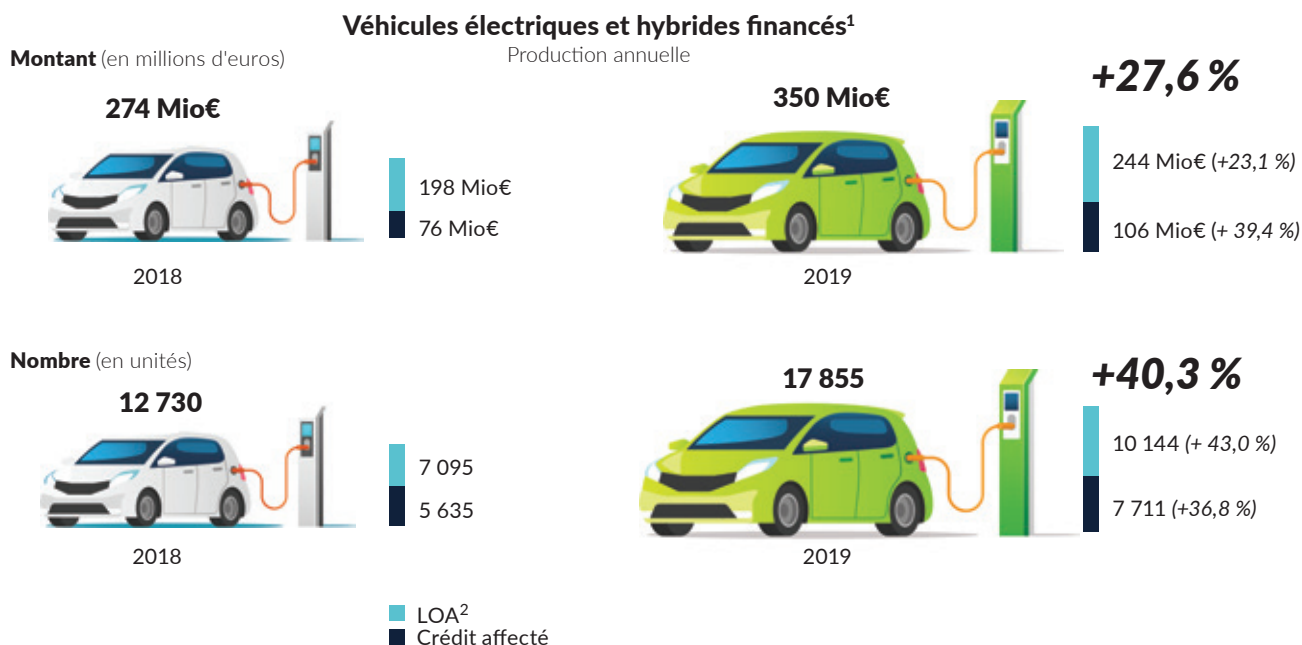


Françoise Palle-Guillabert, délégué général de l'ASF, et les membres du Comité de pilotage de Finance for Tomorrow à l'occasion du Climate Finance Day, le 29 octobre 2020.

BILAN 2019 DES ACTIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ASF POUR FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Offres de financements pour l'achat de véhicules moins polluants par les particuliers

En 2019, les membres de l'ASF ont financé près de 18 000 véhicules électriques et hybrides pour un montant de 350 millions d'euros, en forte augmentation par rapport à 2018.



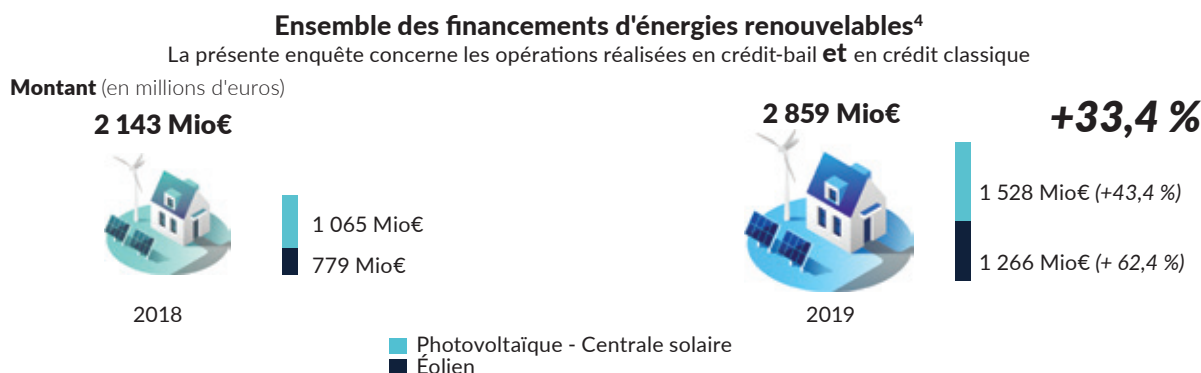
Crédits pour les particuliers affectés à la rénovation énergétique des logements

En 2019, la production en montant de crédits affectés à la rénovation énergétique des logements (isolation, fenêtres/survitrage, pompes à chaleur/chaudières/chauffage, panneaux photovoltaïques) a augmenté de **+21,4%** par rapport à 2018.

Au total, ce sont près de 120 000 opérations qui ont été financées en 2019 pour un montant de 1,3 Md €.

Soit près de
120 000
opérations en
2019

Financements d'énergies renouvelables aux professionnels et aux entreprises avec les SOFERGIE³ (sociétés de financement des économies d'énergie)



Ces données sont disponibles sur :

<https://observatoiredelafinancedurable.com/fr/les-donn%C3%A9es/les-donnees-agregees-par-secteur-de-la-finance/societes-financieres/>

¹Véhicules neufs et d'occasion

²LOA : Location avec Option d'Achat

³Les SOFERGIE ont pour objet le financement (par crédit-bail, location et crédit classique) des installations, matériels ou ouvrages destinés à :

- économiser de l'énergie ;
- développer les énergies renouvelables : éolien, photovoltaïque, biomasse ;
- récupérer, recycler, valoriser les déchets.

⁴Biomasse, éolien, géothermie, gestion des déchets, hydraulique, méthanisation, photovoltaïque - centrale solaire

DES STATISTIQUES TRÈS ENCOURAGEANTES SUR LE CRÉDIT AUX PARTICULIERS AU 1^{ER} SEMESTRE 2020

Véhicules électriques et hybrides financés¹

Montant (en millions d'euros)

201 Mio€



1^{er} semestre 2019

Production semestrielle

426 Mio€



1^{er} semestre 2020

+112,2 %

Nombre (en unités)

11 821



1^{er} semestre 2019

20 656



1^{er} semestre 2020

+74,7 %

LOA²
Crédit affecté

¹Véhicules neufs et d'occasion

²LOA : Location avec Option d'Achat

La LOA
sur les véhicules
électriques
connaît une
croissance de
150,4 %
en valeur au
premier
semestre 2020





l'initiative du délégué général, **une série d'entretiens bilatéraux avec chacune des six organisations syndicales¹ se sont déroulés début 2020**. Ces rencontres informelles ont permis à chacun de préciser ses préoccupations, de définir les thèmes qu'il souhaite voir examiner et d'échanger sur la démarche de restructuration des branches initiée par les pouvoirs publics.

Cette feuille de route a évidemment été bouleversée par la crise du coronavirus, les confinements et la nécessité pour tous de travailler à distance. D'une façon générale l'année a été dense et riche en matière de dialogue social.

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), qui réunit les organisations syndicales, les DRH et l'ASF, **s'est réunie six fois en 2020** sous forme de conférence téléphonique ou de visioconférence à partir du confinement. Elle a travaillé sur les conditions de santé et de sécurité au travail durant la période d'état d'urgence sanitaire, mais aussi la sécurisation et la valorisation du parcours professionnel des salariés mandatés, les rémunérations minimales garanties (RMG) et les données sociales 2019.

¹ La Fédération CFDT des Banques et Assurances (CFDT), la Fédération CFTC Banques (CFTC), la Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (FSPBA-CGT), la Fédération des Employés et Cadres (CGT-FO), le Syndicat National de la Banque et du Crédit (SNB-CFE-CGC) et l'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA / Fédération Banques et Assurances).

LES QUESTIONS SOCIALES : BILAN 2020

Le bilan des négociations



MICHEL COTTET
SIAGI

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SOCIALE



écrit par
Caroline Richter
Juriste droit social de l'ASF

La Commission Nationale Paritaire de l'Emploi (CNPE) s'est réunie à trois reprises, dans le cadre de la politique de branche sur la formation professionnelle. Elle a examiné les critères de prise en charge des formations pour 2021, la promotion des métiers spécialisés de l'ASF, des études de branche et des certifications professionnelles. A cet égard, **quatre réunions de la section paritaire professionnelle (SPP) de la banque, des financements spécialisés et de marché ainsi que 8 réunions de la Commission Paritaire Transverse (CPT) des entreprises de moins de 50 salariés** se sont tenues au sein de l'Opco Atlas.

La Commission Sociale qui réunit la partie patronale des négociateurs c'est-à-dire les DRH et l'ASF a tenu **six séances durant l'année 2020** ayant notamment permis de partager les expériences sur la mise en place du télétravail et des dispositifs d'activité partielle.

Un accord de branche² relatif à la sécurisation et la valorisation du parcours professionnel des salariés mandatés a pu être signé le 13 octobre 2020 entre l'Association et quatre organisations syndicales (CFDT, CGT-FO, SNB-CFE-CGC, UNSA). Il a été conclu après d'intenses négociations en groupe de travail technique paritaire puis en CPPNI, conduites par le président Michel Cottet.

² Communication ASF 20.244 du 16 novembre 2020.

6 RÉUNIONS

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) s'est réunie six fois en 2020

3 RÉUNIONS

La Commission Nationale Paritaire de l'Emploi (CNPE) s'est réunie à trois reprises

6 SÉANCES

La Commission Sociale qui réunit la partie patronale des négociateurs c'est-à-dire les DRH et l'ASF a tenu six séances durant l'année 2020

1 ACCORD

Un accord de branche relatif à la sécurisation et la valorisation du parcours professionnel des salariés mandatés a pu être signé le 13 octobre 2020 entre l'Association et quatre organisations



Les points clés des données sociales 2019 des adhérents

SITUATION DE L'EMPLOI

Au 31 décembre 2019, **242 membres de droit de l'ASF** dont le personnel est situé dans le champ d'application de la convention collective **regroupaient 27 400 salariés**.

L'évolution des effectifs salariés de la profession (CDI et CDD confondus) marque en 2019 un ralentissement **(+0,8 %, après +2,3 % en 2018)**.

COMPARAISON ENTRE LES SALAIRES ANNUELS MOYENS DES FEMMES ET DES HOMMES

L'écart pour les salariés cadres tend à s'accroître à mesure qu'on s'élève dans la hiérarchie, au bénéfice des salariés hommes. Cet écart s'accroît à **-13,8 %** chez les « cadres confirmés » et **culmine à -22,8 %** chez les « cadres supérieurs » fin 2019. Par rapport aux écarts de salaires constatés en 2018, ce différentiel s'est stabilisé en 2019 (-0,1 point) chez les « cadres confirmés » mais accentué de 1,4 point chez les « cadres débutants et cadres » et de 2,8 points chez les « cadres supérieurs ».

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE EN 2019

Les dépenses de formation représentaient en moyenne **2,7 % de la masse salariale**, en hausse par rapport à l'année précédente (+0,14 point à périmètre constant).

L'effort de formation progresse à mesure que l'effectif total de la société augmente : il passe de **1,3 %** de la masse salariale dans les sociétés de moins de 50 salariés à **2,4 %** dans celles de 50 à 499 salariés et culmine à **2,9 %** dans celles de 500 salariés et plus.

HANDICAP

Début 2020, une enquête spécifique a été menée sur le handicap afin d'évaluer la situation des entreprises de la branche au 31 décembre 2019. Les résultats de cette étude ont été établis sur la base des réponses de 67 sociétés représentant 16 630 salariés.

17 %

des entreprises répondantes (et soumises à l'obligation d'emploi, car ayant un effectif supérieur ou égal à 20 salariés), affichent un taux d'emploi salariés en situation de handicap égal ou supérieur à 6%

78 %

de ces entreprises sont aménagées pour permettre l'accessibilité des salariés en situation de handicap

70 %

de ces entreprises ont mis en place des aménagements de postes pour accueillir des salariés en situation de handicap

40 %

avaient un accord agréé



COMMUNICATIONS INFORMATIONS ET ACTION MENÉE

L'Association a informé durant toute l'année 2020 ses adhérents **par le biais d'une soixantaine de communications relatives notamment aux différentes mesures en droit du travail prises par le gouvernement dans le cadre du contexte sanitaire** lié au Covid-19.

Un conseil téléphonique adapté a pu également apporter des éléments de réponses aux problèmes complexes rencontrés par les adhérents **au regard du bouleversement de la législation en matière sociale** lié à la crise sanitaire.

Par ailleurs, une recommandation patronale a été prise le 14 mai 2020 par l'ASF³ qui, après examen de la Commission Sociale, a conduit l'ensemble des adhérents couverts par la Convention collective nationale des sociétés financières à appliquer, pendant toute la période d'état d'urgence sanitaire, des mesures relatives :

- au télétravail,
- aux salariés continuant à exercer leur activité dans l'entreprise,
- à la continuité du dialogue social,
- à la formation professionnelle des salariés.

Les prochains sujets à l'ordre du jour pour le premier trimestre 2021 :

- poursuite des discussions sur les rémunérations minimales garanties;
- ouverture des négociations sur la formation professionnelle;
- épargne salariale.

27 400 SALARIÉS

au 31 décembre 2019, 242 membres de droit de l'ASF dont le personnel est situé dans le champ d'application de la convention collective regroupaient 27 400 salariés

60 ACTIONS DE COMMUNICATION

une soixantaine de communications relatives notamment aux différentes mesures en droit du travail prises par le gouvernement dans le cadre du contexte sanitaire lié au Covid-19

³ Communication ASF LT 2020.0514 du 14 mai 2020.

CRÉER DES PONTS ENTRE LA FINANCE ET LES PME

WEBINAIRE DE L'ASSOCIATION EUROPÉENNE D'AFFACTURAGE EUF



écrit par

Antoine de Chabot

Responsable du service

Services financiers et d'investissement

ONLINE WORKSHOP

Building bridges between Finance and SMEs

Chair:
Stéphanie Yon-Courtin
Member of the European Parliament

Tuesday 13 October
9.00 – 10.30 am

EUFederation
Factoring & Commercial Finance

 Françoise Palle-Guillabert Chair of EUF, Director-General of the ASF	 Fausto Galmarini Vice Chairman of EUF	 Alban Maggiar President of SMEUnited	 Sébastien CELERI Architect, France
 Patrick de Villepin Chairman of FCI and Factoring Global Head within BNP Paribas Group	 Andrea Beltramello Member of Cabinet of European Commission Executive Vice-President Valdis Dombrovskis	 Paulus KORSTE CEO of Crombeen GmbH Germany	 Paolo LUALDI CFO of Cremonini Spa, Italy



Un webinaire organisé par EUF s'est tenu le 14 octobre 2020 parrainé par **Stéphanie Yon-Courtin**, députée européenne (Renew Europe) et vice-présidente de la commission des Affaires économiques et monétaires (ECON). Initialement prévu au Parlement européen, il a été organisé en visioconférence.

Animé par **Fausto Galmarini**, vice-président d'EUF, l'événement a rassemblé des décideurs politiques de l'UE : outre **Stéphanie Yon-Courtin**, **Andrea Beltramello**, membre du cabinet du vice-président exécutif **Valdis Dombrovskis**, des représentants de sociétés d'affacturage et des représentants européens et nationaux de PME de France, d'Allemagne et d'Italie dont **Alban Maggiar**, président de SME United, la fédération des associations européennes de PME.

Accueillis par **Françoise Palle Guillabert**, président d'EUF, les panélistes ont partagé leur expertise, ainsi que leur expérience et leur analyse de la crise en cours. Ils ont également présenté les enjeux auxquels sont confrontées les PME pour obtenir des financements, les initiatives des institutions européennes et les solutions apportées par les acteurs de la finance.

Stéphanie Yon-Courtin a rappelé l'engagement de Renew Europe vis-à-vis des PME et a invité à plus d'ambition de la part des institutions européennes. Elle a rappelé le travail déjà réalisé au Parlement européen, notamment à travers le rapport INI sur le projet d'Union des marchés des capitaux. Il vise à favoriser le financement en fonds propres des PME via notamment la recherche financière pour les PME, un Fonds européen pour les introductions en bourse, une simplification du prospectus des PME, des instruments de solvabilité ou de meilleures incitations fiscales. Parmi les sources de financement, elle a noté la place essentielle de l'affacturage.



> À l'issue de la manifestation, **Fausto Galmarini** a souligné la nécessité d'un soutien effectif des gouvernements et des régulateurs. Il a demandé que les mesures soient en adéquation avec l'importance des PME dans l'économie réelle et proportionnées au rôle joué par les factors pour leur financement.

Françoise Palle Guillabert a ajouté qu'en apportant 275 milliards d'euros de financement en fonds de roulement à 280 000 entreprises en 2019 (dont 87 % de PME), l'affacturage peut être la tête de pont d'une finance au service de l'économie. Elle a également donné un aperçu des principaux sujets de réglementation de l'UE intéressant le secteur de l'affacturage, qu'il s'agisse des lignes directrices de l'EBA sur l'octroi et le suivi des prêts, la définition du défaut ou la mise en œuvre de Bâle III.

Patrick de Villepin, président de FCI, a souligné la place prépondérante de l'affacturage européen qui représente plus des deux tiers du chiffre d'affaires mondial de la profession, fournissant des services essentiels aux PME : financement, garantie contre l'insolvabilité et recouvrement.

Alban Maggiar, président de SMEunited, a abordé les difficultés que rencontrent actuellement les PME européennes. En juin 2020, 80 % des PME ont signalé une perte de chiffre d'affaires en raison du confinement et d'autres mesures de crise, et 40 % d'entre elles ont signalé des problèmes de liquidité. Dans ce contexte, la pertinence de l'affacturage en tant qu'outil de financement pour les PME est évidente car il apporte de la liquidité et améliore la trésorerie. Il a également appelé à poursuivre la coopération entre toutes les parties prenantes afin d'obtenir les meilleures solutions financières pour les PME.

Andrea Beltramello a présenté les initiatives de la Commission européenne pour favoriser la liquidité et garantir les capacités de production pendant la crise sanitaire puis en période de « reprise ». Il a expliqué que la clé serait de renforcer la résilience économique de l'UE et de rendre la relance aussi équitable et inclusive que possible grâce à la diversification des sources de financement.

Ces interventions ont ensuite été confrontées à l'expérience de trois PME et entreprises opérant avec des PME, venant d'Allemagne (**Paulus Korste** - Crombeen GMBH), de France (**Sébastien Celeri** - Architecte) et d'Italie (**Paolo Lualdi** - CFO Cremonini SpA). Ils ont évoqué leurs défis opérationnels pour obtenir des financements et les raisons pour lesquelles l'affacturage avait constitué pour eux une solution efficace, parfois salvatrice.



SOMMET CONJOINT EN LIGNE EUF & FCI



écrit par

Antoine de Chabot

Responsable du service

Services financiers et d'investissement

> Le 6 novembre 2020, EUF association européenne et FCI association mondiale, ont tenu leur premier sommet en ligne sur l'affacturage. Le webinaire a réuni plus de 200 participants du monde entier.

Françoise Palle-Guillabert, président d'EUF, a introduit le webinaire en soulignant les réalisations d'EUF depuis qu'elle a commencé son mandat de présidente en 2018, notamment une réduction significative des besoins de liquidité à long terme, une approche plus granulaire de l'affacturage dans le dispositif prudentiel applicable aux NPL (Non-Performing Loans) et plusieurs ajustements pour l'affacturage dans AnaCredit pour lequel l'EUF a obtenu l'absence de reporting à la facture. L'association poursuit ses travaux sur de nombreux dossiers, notamment les lignes directrices de l'EBA sur la nouvelle définition du défaut, l'octroi et le suivi des prêts, la prohibition de l'interdiction de cession, la promotion de l'affacturage comme réponse aux retards de paiement, et la mise en œuvre de Bâle III. **Françoise Palle-Guillabert** a conclu en soulignant le grand défi qui attend encore la profession pour les années à venir avec la finance durable. Selon elle « *l'affacturage a un rôle à jouer dans la promotion d'une croissance et d'un développement durables favorisés par le choix des activités accompagnées par les factors* ».

Magdalena Barczak, présidente du comité économique et statistique d'EUF, a commenté les chiffres pour 2019 et le premier semestre 2020. Si les données 2019, disponibles sur le site web de l'Association, indiquent des évolutions positives (augmentation moyenne de 7,9 % de la production), comme prévu, le premier semestre 2020 montre pour la première fois un ralentissement de l'activité d'affacturage dans l'UE depuis 2008 avec une baisse de -6 %. Néanmoins, certains pays comme l'Allemagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Pologne ont affiché une évolution positive au cours du premier semestre 2020.

Peter Mulroy, secrétaire général de FCI, a présenté l'évolution de l'industrie mondiale de l'affacturage (augmentation de 5,4 % du volume en 2019). Cependant, les chiffres sont beaucoup plus contrastés en 2020 : baisse de -25 % du volume des transactions sur la plateforme EDI de FCI au cours de la même période et de - 25 % de l'activité de prêts basés sur les actifs au 2^{ème} trimestre 2020.





“

L'affacturage sera très demandé une fois la crise apaisée : dans un environnement difficile, les entreprises chercheront à atténuer le risque affectant leurs créances commerciales.

”

Patrick de Villepin, président de FCI



Patrick de Villepin, président de FCI, a animé une table ronde sur l'impact de la crise sanitaire dans l'UE. Différents pays étaient représentés avec **Magdalena Wessel** (DKF, Allemagne), **Fausto Galmarini** (Assifact, Italie), **Søren S.Larsen** (Midt Factoring A / S, Danemark), **Andrzej Zbikowski** (Polish Factor Association, Pologne) et **Louis-Marie Durand** (Euralia, l'agence des affaires publiques d'EUF). Les panélistes ont convenu que la situation en 2020 est difficile pour le secteur de l'affacturage. Les initiatives gouvernementales visant à soutenir le financement des PME ont aidé les économies de l'UE en ces temps difficiles. Pour l'avenir, dans l'incertitude sur l'évolution de la crise sanitaire, aucun des panélistes ne s'est risqué à proposer une vision claire, même si les perspectives 2021 laissent présumer une amélioration de la situation économique mondiale.

Diego Tavecchia, président du comité prudentiel et des risques d'EUF, a présenté les sujets emblématiques pour le secteur de l'affacturage en 2020/2021 : les lignes directrices de l'EBA sur la nouvelle définition du défaut, l'octroi et le suivi des prêts, et la transposition des accords de Bâle III dans la réglementation européenne.

Magdalena Wessel, présidente de la commission juridique d'EUF, a rendu compte des principales thématiques étudiées : «EU-nification» de la LAB (Lutte Anti Blanchiment), étude de la Commission européenne sur la supply chain finance, lacunes réglementaires dans la réglementation Rome I et révision de la directive sur les retards de paiement.

Après le temps des réponses aux questions, **Patrick de Villepin** a clôturé le sommet en soulignant le rôle important qu'EUF joue aujourd'hui pour l'industrie et en confirmant le soutien de FCI aux démarches auprès de l'EBA relatives à l'adaptation de la nouvelle définition du défaut. Il a conclu en insistant sur le fait que l'affacturage sera très demandé une fois la crise apaisée : dans un environnement difficile, les entreprises chercheront à atténuer le risque affectant leurs créances commerciales.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ARMAND PUJAL



> Le 14 septembre 2020, le Conseil de l'ASF a renouvelé à l'unanimité le mandat de médiateur d'Armand Pujal.

MÉDIATEUR AUPRÈS DE L'ASF

Le mandat de médiateur de la consommation auprès de l'ASF d'Armand Pujal est venu à échéance le 1^{er} décembre 2020.

Sans attendre cette date, et après consultation préalable des représentants des consommateurs comme le prévoit la charte de la médiation, le Conseil de l'ASF, lors de sa réunion du 14 septembre 2020, a renouvelé à l'unanimité le mandat de médiateur d'Armand Pujal.

Ce dernier a en conséquence entamé son quatrième mandat de médiateur auprès de l'ASF à compter du 1^{er} décembre 2020, pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, en tant que médiateur auprès de l'ASF, Armand Pujal participe aux travaux du cercle des médiateurs bancaires et du Club des médiateurs des services au Public, ainsi qu'à FIN NET, réseau de résolution des litiges financiers en Europe.

Activité de la médiation ASF sur les 9 premiers mois de 2020

104

dossiers instruits
par mois depuis le début 2020

48 %

des saisines sont
effectuées en ligne
(base : 9 premiers mois de 2020)

Hausse des réponses favorables

Le rapport entre les
réponses favorables ou
partiellement favorables et
les réponses
défavorables s'inscrit dans
la continuité par rapport
à 2019 (59 % de réponses
favorables versus
41 % de réponses non
favorables).

Pour rappel, en 2019, le service médiation a reçu 3 073 saisines, dont 36% en ligne. Sur ce total, ce sont 1 231 dossiers qui étaient éligibles à la procédure de médiation, soit une progression de 38 % par rapport à l'année précédente. Le taux des propositions du médiateur totalement ou partiellement favorables aux particuliers représentait 58 % des réponses.

Sur les 9 premiers mois de l'année 2020, le médiateur de l'ASF constate une baisse du nombre de saisines (-7 % par rapport à 2019) mais une progression du nombre de dossiers éligibles (+3 % pour 940 dossiers). Cette évolution s'inscrit dans la finalité recherchée depuis plusieurs années : éviter que les consommateurs ne saisissent le service de la médiation trop prématurément, à savoir avant de contacter le service client de l'établissement prêteur.

Depuis le début de l'année, le médiateur de l'ASF a instruit 104 dossiers par mois au lieu de 101 en 2019. On constate également une augmentation des saisines en ligne (48 % en 2020 versus 36 % en 2019) due principalement aux mesures de confinement prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation de la Covid-19.



Actualité des Commissions

FINANCEMENTS

FINANCEMENT DES PARTICULIERS

Orientations de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur l'octroi et le suivi des prêts

Le Collège de l'ACPR, lors de sa séance du 14 octobre, a décidé après un débat animé, que l'ACPR se conformera aux orientations sur l'octroi et le suivi des prêts, à l'exception des paragraphes 90 et 247 relatifs à l'exigence de « vision unique du client » contraire au droit français.

Conformément aux échanges préalables avec l'ASF et la FBF, le Collège a souhaité qu'une notice explicitant les modalités d'application du principe de proportionnalité, notamment en ce qui concerne les points « bloquants » listés par les deux associations, accompagne l'avis de conformité adressé à l'EBA. À la demande du Collège, le projet de notice a fait l'objet d'un échange avec la profession.

Malgré certaines améliorations apportées et notamment une entrée en vigueur repoussée au 30 juin 2022 ainsi qu'une meilleure prise en compte des activités de financements spécialisés, ces avancées restent toutefois limitées au seul bénéfice des établissements qui ne sont pas soumis à la supervision directe de la BCE.

Lors des Commissions consultatives des affaires prudentielles qui ont précédé les collèges de l'ACPR, l'ASF, à l'instar de la FBF, a prononcé un avis défavorable à l'avis de conformité de l'ACPR ainsi qu'au projet de notice.

Le projet de notice a été examiné par le Collège de l'ACPR le 14 décembre.

L'ASF maintient sa mobilisation sur le sujet.

Révision de la directive sur le crédit aux consommateurs (DCC)

Le 5 novembre, la Commission européenne a rendu au Parlement et au Conseil son rapport sur la mise en œuvre de la DCC. La Commission européenne estime que l'application de la directive a permis d'assurer une protection élevée des consommateurs mais non homogène selon les pays. Par ailleurs selon elle, compte tenu du développement de la digitalisation qui a entraîné l'apparition de nouveaux produits et de nouveaux acteurs sur le marché ainsi qu'un changement dans le comportement et les attentes des consommateurs, certains aspects de la directive devraient être révisés (élargissement du champ d'application, adaptation du contenu et du format de l'information précontractuelle et contractuelle et de la publicité, harmonisation des règles sur l'évaluation de la solvabilité et les fichiers de crédits).

Parallèlement, l'ASF a répondu au dernier questionnaire lancé en ligne par le cabinet ICF chargé par la Commission européenne de travailler à l'évaluation de la directive.

La proposition de révision de la Commission européenne est attendue pour le 2^{ème} trimestre 2021.

Loi sur le démarchage téléphonique

La loi visant à encadrer le démarchage téléphonique et à lutter contre les appels frauduleux a été publiée au Journal officiel du 25 juillet 2020. La loi est applicable depuis le 26 juillet à l'exception de certaines dispositions qui nécessitent l'adoption de textes réglementaires (décrets et arrêtés). Seront notamment précisés par décret les jours, horaires et la fréquence des appels autorisés en cas de démarchage téléphonique.

Prochaine Commission FEP « à Bruxelles »

Pour la troisième année consécutive, la Commission FEP a décidé de dédier sa prochaine réunion le 12 janvier prochain à un échange avec ses interlocuteurs européens. Compte tenu des conditions sanitaires cette année, la réunion se tiendra par visioconférence.

FINANCEMENT DES ENTREPRISES

Crédit-bail et cession-bail immobilière

Dans le cadre du plan de relance a été voté un dispositif de cession-bail immobilière qui permet l'étalement de la plus-value de cession immobilière sur toute la durée du contrat de crédit-bail, sans pouvoir excéder quinze ans. C'est une proposition de longue date de l'ASF.

La mesure, identique à celle en vigueur de 2009 à 2012 et sans contrepartie environnementale, s'applique « aux immeubles dont la cession à une société de crédit-bail est réalisée à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 30 juin 2023 et est précédée d'un accord de financement accepté par le crédit-preneur à compter du 28 septembre 2020 et au plus tard le 31 décembre 2022, et qui sont affectés par le crédit-preneur à son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole ».

Une mise à jour du livret ASF sur la cession-bail immobilière a été mise en ligne pour accompagner l'entrée en vigueur de cette disposition de la loi de finances pour 2021.

Finance verte et crédit-bail

Crédit-bail « vert »

Les mesures de la profession (dispense de réintégration du suramortissement, régime des bureaux en Île-de-France) ont à nouveau été présentées aux pouvoirs publics. Elles ne répondent pas à la priorité du gouvernement qui est actuellement de concentrer le plan de relance sur le besoin en trésorerie des entreprises. Néanmoins, l'axe environnemental et le processus sous-jacent d'accélération du déclenchement de travaux est bien compris. La porte reste donc ouverte à de prochaines discussions.

Statistiques crédit-bail vert

Sur les sujets de rénovation énergétique, développement durable et finance verte, l'ASF s'est organisée pour répondre aux sollicitations des pouvoirs publics et leur transmettre des données chiffrées pour les métiers du crédit-bail. Les

Actualité des Commissions



membres exerçant les activités de crédit-bail immobilier et de financement locatif de l'équipement des entreprises seront prochainement sollicités pour se mettre en mesure de répondre aux enquêtes ASF pour le début du deuxième semestre 2021.

Renégociation des tarifs d'achat d'énergie solaire par l'État

En réaction à l'annonce, fin septembre, sans concertation préalable, de la volonté du gouvernement de réviser les contrats photovoltaïques supérieurs à 250 kW signés entre 2006 et 2010, l'ASF est fortement mobilisée sur ce sujet discuté dans le cadre de la loi de finances pour 2021.

La remise en question de tarifs « garantis » par l'État constitue un précédent qui nuirait à la confiance du marché, porterait un coup d'arrêt à de nombreux projets solaires et pénaliserait par contagion le développement des filières innovantes, notamment environnementales (hydrogène). Par ailleurs, la perte de confiance dans la parole de l'État français, paramètre essentiel pour les banques et les investisseurs pour garantir la stabilité des conditions de financement des projets EnR de long terme, pourrait entraîner un durcissement des conditions bancaires (risque devenu plus élevé, dégradation des ratios prudentiels) et *in fine* un accroissement des tarifs.

L'ASF reste investie dans le débat qui se poursuit, mais le texte a été voté.

Loi d'orientation des mobilités (LOM)

L'article 77 de la loi d'orientation des mobilités prévoit une obligation de « verdissement » des flottes automobiles qui impose aux entreprises d'intégrer un taux minimal de véhicules à faibles émissions dans leurs renouvellements annuels de parc (d'au moins 100 véhicules), taux qui croît progressivement dans le temps.

Consultée sur un projet de décret d'application de ces dispositions et en coordination avec le Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités (SESAMILD), la profession a fait part de son désaccord¹ avec l'analyse cumulative du ministère qui, dans le cas de formules locatives de longue durée, veut faire peser cette obligation à la fois sur l'utilisateur (locataire, crédit-preneur) et sur le propriétaire (loueur, crédit-bailleur).

La profession sera attentive au résultat de l'examen de ce texte auquel se livre actuellement le Conseil d'État.

Bateaux de plaisance – TVA et réfaction forfaitaire

Le BOFIP du 6 novembre 2020 a mis fin, à compter du 1^{er} novembre 2020, à la possibilité d'appliquer une réfaction forfaitaire pour la détermination de la part des loyers imposables en France dans le cadre des locations de bateau à des fins de voyage d'agrément.

L'administration fiscale a cependant apporté une réponse favorable (confirmée par la publication d'un rescrit) aux demandes de l'ASF qui s'interrogeait sur le bien-fondé d'une

application rétroactive de dispositions fiscales défavorables. Ainsi, la publication de cette instruction étant intervenue le 6 novembre 2020, les anciens commentaires restent applicables aux contrats qui ont été conclus avant cette date. Par ailleurs, au vu du contexte économique, tout contrat signé au plus tard le 30 novembre 2020 pour lequel un bon de commande était déjà signé le 6 novembre 2020 pourra également continuer à bénéficier de la doctrine rapportée.

Groupe de travail « Juridique et Gestion CBI »

En matière de gel des avoirs, la rédaction d'un modèle de clause contractuelle relative au filtrage des fournisseurs (*Know Your Suppliers KYS*) est en cours.

Un sous-groupe de travail ad hoc « NDOD » (nouvelle définition du défaut) est constitué pour tenter de remédier aux difficultés d'impayés techniques en matière de reversement de quotes-parts entre partenaires en co-bailleur immobilier.

Et aussi...

- Subventions et crédit-bail (FEDER / FranceAgriMer)
- Statistiques sur la « Recommercialisation des matériels en crédit-bail mobilier » et sur la « Recommercialisation des immeubles en crédit-bail immobilier »
- Crédit-bail mobilier et certificats d'économies d'énergie
- Système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- ...

FINANCEMENT ET REFINANCEMENT IMMOBILIER

Usure – copropriétés

Conformément aux demandes récurrentes de la profession, un arrêté aménageant les catégories de prêts servant de base à l'application des dispositions relatives à l'usure pour les prêts aux syndicats de copropriétaires a été publié le 24 novembre 2020.

Assimilés à des « prêts à des personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale »², ces prêts seront désormais classés dans la catégorie des contrats de crédits consentis à des consommateurs.

L'ASF salue la mesure mais relève qu'elle ne permettra pas un développement significatif du marché (actuellement, seulement 10 % du marché est financé).

Recommandation du Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) du 20 décembre 2019

Une notice révisée publiée le 4 août 2020 est venue préciser que les regroupements de crédits sont inclus dans le champ d'application de la recommandation dès lors que les critères prévus par le Code de la consommation sont remplis pour que s'applique le régime du crédit immobilier.

¹ Courrier ASF à Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, et Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports.

² Taux de l'usure de 1,67 % au 3^e trimestre 2020.

Actualité des Commissions

La profession s'est émue de cette solution alors même que le regroupement de crédits, à l'instar de la renégociation de crédit, répond à l'objectif de réduction du taux d'effort des clients et devrait, à ce titre, bénéficier du même traitement. Cette position a été présentée au service des études juridiques de l'ACPR qui a confirmé que la recommandation du HCSF n'a pas vocation à faire obstacle aux opérations de regroupement de crédits dès lors qu'elles entraînent une réduction du taux d'effort de l'emprunteur. Cette interprétation a été formellement confirmée par le HCSF.

Assurance emprunteur – Projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP)

Après l'adoption par le Sénat et l'Assemblée nationale de dispositions visant notamment à rendre possible la résiliation des contrats d'assurance emprunteur à tout moment, les sénateurs et les députés étaient parvenus, le 21 octobre 2020, à un accord en Commission mixte paritaire pour un droit de résiliation annuelle de l'assurance emprunteur et une obligation d'information renforcée du prêteur à l'égard de l'emprunteur. Dans sa décision du 3 décembre 2020, le Conseil constitutionnel a cependant déclaré cette disposition, considérée comme un cavalier législatif, non conforme à la Constitution. L'état du droit est donc inchangé.

Et aussi...

- Travaux relatifs au blanchiment
- Travaux du CCSF
- ...



Pour en savoir plus

Marie-Anne Bousquet-Suhit :	01 53 81 51 70	ma.bousquet@asf-france.com
Petya Nikolova :	01 53 81 51 69	p.nikolova@asf-france.com
Cyril Robin :	01 53 81 51 66	c.robin@asf-france.com

SERVICES FINANCIERS

AFFACTURAGE

Financement de commandes

À la suite de travaux menés en lien étroit entre l'ASF et les pouvoirs publics, la troisième loi de finances rectificative pour 2020 votée en juillet a accordé, du 1^{er} août au 31 décembre 2020, **une garantie irrévocable et inconditionnelle de l'État aux financements délivrés par les sociétés d'affacturage sur des commandes fermes, définitives et confirmées jusqu'à l'émission des factures**. La loi est complétée par un **arrêté**, un jeu de questions/réponses pédagogique (**FAQ**) mis en ligne sur le site de Bercy et un « **acte d'adhésion** » conclu entre BPI et les prêteurs concernés qui prévoit notamment des reportings de ces derniers vers la banque publique.

Au sein de l'enveloppe de 300G€ du PGE une poche d'environ 20G€ est dédiée au dispositif.

L'ASF a lancé, pour mieux faire connaître le financement de commandes, une **campagne de communication digitale sur l'affacturage**, articulée autour de trois supports : livret numérique, vidéo, visuels destinés aux réseaux sociaux. Elle a fait l'objet d'une large diffusion sur LinkedIn et Twitter et occasionné une nette augmentation de la consultation du site de l'ASF. La campagne a aussi été relayée auprès des pouvoirs publics ainsi que des acteurs institutionnels français, notamment les représentants des entreprises, et les experts-comptables.

Les premiers chiffres du déploiement de ce nouveau produit sont très encourageants. Ils devraient être impactés de façon sensible et favorable par la prolongation de 6 mois du dispositif, votée par le Parlement mi-décembre à l'instar du PGE, et donc jusqu'au 30 juin 2021.

EU Federation : Association européenne d'affacturage

L'**Assemblée générale**, tenue en visioconférence le 6 novembre, a entériné l'entrée au sein du Comité exécutif du Portugal. Elle a été précédée d'un **webinaire commun avec FCI** – l'association internationale d'affacturage – sur les impacts de la crise sanitaire et les sujets réglementaires qui a fait l'objet de retours positifs – cf. article dédié. EUF a d'autre part rencontré les présidences de l'Union européenne allemande et portugaise et organisé le 13 octobre dernier un **petit déjeuner sur l'affacturage**, parrainé par Stéphanie Yon-Courtin, vice-présidente de la commission ECON du Parlement européen, auquel ont notamment participé Françoise Palle-Guillabert, Patrick de Villepin et Alban Maggiar, respectivement présidents de EUF, FCI et SMEUnited – cf. article dédié.

EUF poursuit en outre des travaux sur la **nouvelle définition prudentielle du défaut**, qui entre en vigueur en janvier 2021. Dans le prolongement de courriers adressés mi-mai à l'Autorité bancaire européenne (EBA), à la DG FISMA (Commission européenne) et à plusieurs parlementaires européens, EUF a rencontré à deux reprises l'EBA avec

Actualité des Commissions



laquelle les échanges sont encore en cours. La profession met en avant l'inadaptation à l'affacturage de la nouvelle réglementation, dont l'impact négatif est renforcé par la crise sanitaire qui dans de nombreux pays conduit à une augmentation des retards de paiement. Les facteurs français ont pour leur part sur ce sujet mené des travaux en lien étroit avec leurs maisons-mères.

Le Comité juridique d'EUF a enfin lancé la mise à jour de la **legal study** (étude synthétique du régime juridique applicable à l'affacturage dans les 28 États européens et dans 5 autres pays, dont les États-Unis).

Reprise par l'ASF de l'enquête affacturage ACPR

En lien avec l'ACPR et le Service de centralisation des risques, la profession a entrepris de reprendre l'étude annuelle sur l'affacturage pilotée par l'ACPR jusqu'en 2015. Un questionnaire destiné à fournir une partie des données nécessaires a ainsi été adressé fin 2019 à la Section Affacturage. Un premier rapport couvrant les exercices 2016 à 2018 a été présenté à la Commission Affacturage de l'ASF fin novembre.

Communication

Une mise à jour du **livret pédagogique** de l'ASF sur l'affacturage a été diffusée.

Affacturage inversé

Bruno Le Maire et Gérald Darmanin ont confié à Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, une mission sur l'affacturage inversé sur donneurs d'ordres (dit « affacturage inversé collaboratif ») auquel la loi Pacte du 22 mai 2019 a donné une base légale. L'ASF participe aux travaux de Place qui, après une interruption au début de la crise sanitaire, reprennent fin 2020.

Rapport 2019 de l'Observatoire des délais de paiement (ODP)

Jeanne-Marie Prost, présidente de l'ODP, a remis en octobre à Alain Griset, ministre délégué chargé des Petites et Moyennes Entreprises, le **rapport 2019**. Les paiements interentreprises sont de 44 jours pour les délais clients et 51 jours pour les délais fournisseurs en 2018. L'ODP constate que les retards de paiement ne se réduisent plus et en déduit le nécessaire maintien des efforts engagés pour faire respecter les délais légaux. Il relève dans ce contexte l'importance de la politique de contrôle de la DGCCRF (en 2019, 209 décisions de sanction ont été notifiées aux entreprises contrôlées, représentant un montant total d'amendes de 22,4 millions d'euros). L'impact positif de l'affacturage (classique et inversé) est mentionné à plusieurs reprises, dans la contribution de l'ASF, mais aussi dans celles de représentants des entreprises. Lors des « **Assises des délais de paiement** » organisées par la Figec³ et l'AFDCC⁴ le 28 octobre l'affacturage a de la même façon fait l'objet d'observations favorables. Les débats ont en outre mis en avant un retour, non surprenant, des retards de paiement, mais sans dérives majeures.

³ Fédération nationale de l'information d'entreprise, de la gestion de créances et de l'enquête civile

⁴ Association professionnelle des credit managers

Observatoire du financement des entreprises (OFE)

L'OFE poursuit ses travaux sur les fonds propres des PME/TPE, qui prendront en compte les impacts de la crise sanitaire. À la demande de Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher, il conduit en parallèle une mission sur l'accès de PME-TPE aux services bancaires, avec une dimension tarification.

CAUTIONS

Propositions de soutien aux PME/TPE avec contre-garantie de l'État

Dans le prolongement des échanges sur la crise sanitaire, la Commission a formulé des propositions visant à favoriser la participation des sociétés de caution dans les dispositifs publics mis en place par le gouvernement. Ces propositions concernent le PGE (contre-garantir les garanties de prêts et les garanties administratives et financières), une déclinaison du plan de relance (prêts participatifs avec la garantie de l'État), le label France Relance (qui serait ouvert aux fonds mutuels de garantie que gèrent les sociétés de caution).

Des démarches sont en cours pour promouvoir ces propositions auprès de la Direction générale du Trésor et du cabinet du ministre Bruno Le Maire.

Loi Pacte / réforme des sûretés / recours contre le débiteur défaillant

L'ASF a rencontré la Chancellerie le 6 octobre dernier. Les demandes de la profession relatives au recours du garant ont été rappelées :

- opposition de la profession à toute tentative de limitation de la possibilité pour le garant personne morale de se retourner contre le débiteur défaillant,
- demande de départ de la prescription de l'action du garant à compter du paiement par le garant des sommes dues par le débiteur défaillant et non à compter de l'engagement du garant.

La profession fait valoir que si une limitation des recours était avérée, elle entraînerait une diminution de l'octroi de crédits, ce qui irait à l'encontre des objectifs visés par le plan de relance.

Finance verte

L'ASF souhaite mesurer l'engagement dans le « financement vert » de ses adhérents. Des échanges ont permis de mesurer les actions qui sont privilégiées par les sociétés de caution : choix des matériaux et recyclage en matière de construction, financement « cœur de ville » pour éviter les déplacements...

L'ASF centralise les premières données chiffrées par métier.

Actualité des Commissions

SERVICES D'INVESTISSEMENT

PRESTATAIRES DE SERVICES D'INVESTISSEMENT

Vie de la Section PSI

Lors de la dernière commission PSI qui s'est tenue le 6 octobre, par conférence téléphonique, les membres présents ont élu le bureau et le président. Ainsi, Dominique Goirand, président-directeur général de la Financière d'Uzès, a été réélu à l'unanimité président de la Commission, pour une durée d'un an. Marine Arousseau, secrétaire général de Schroder Investment Management Ltd, et Alexis d'Arvieu, président du Directoire d'Oudart SA, ont été réélus à l'unanimité vice-présidents, pour une durée d'un an.

Groupe de travail déontologie PSI

L'ASF a réuni le 20 octobre le groupe de travail déontologie PSI. À cette occasion ont été évoqués les thèmes suivants :

- gouvernance produits (relation producteur – distributeur en matière de marché cible) ; reporting des frais ex-post en matière d'assurance-vie,
- déclinaison dans les établissements de la promotion de la finance verte : étude menée par l'AMF sur la prise en compte des critères ESG dans le cadre du processus de distribution,
- préparation de la rencontre ASF/ESMA prévue le 20 novembre.

Rendez-vous ESMA-ASF

L'ASF a organisé le 20 novembre une visioconférence avec une délégation de l'ESMA composée de MM. Evert van Walsum (Head of Investors and Issuers Department) et Salvatore Gnoni, (Investor Protection and Intermediaries Team Leader).

Ce rendez-vous, préparé en amont avec la Commission PSI et le groupe de travail déontologie PSI de l'ASF, a notamment permis d'échanger avec l'autorité européenne sur les points suivants : la recherche financière (dernières propositions de la Commission européenne en la matière), la lutte contre le blanchiment, la finance verte (critères ESG), et la problématique du seuil d'alerte en cas de baisse de la valeur du portefeuille.

Dispositions du RG AMF relatives aux dépositaires d'OT – évolutions récentes

L'ordonnance du 4 octobre 2017 (complétée par le décret d'application du 19 novembre 2018) a mis fin au régime de co-fondation (par un couple SGP/dépositaire d'OT) des organismes de titrisation (OT). Ces nouvelles dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le 29 avril 2020, l'AMF avait adressé un projet de modification des dispositions de son règlement général relatives aux dépositaires d'OT. L'ASF a adressé ses observations le 29 mai après avoir consulté ses adhérents.

Dans sa réponse l'ASF a constaté que le projet soumis par l'AMF était cohérent avec celui acté par l'ordonnance du 4 octobre 2017 « portant modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs et du financement par la dette », et qui visait à rapprocher le régime des OT avec celui des dépositaires AIFM. L'ASF a relayé également la proposition faite par ses adhérents d'ajouter un critère supplémentaire à ceux prévus par l'AMF en matière de contrôle de l'existence des créances. La réunion de Place dédiée au sujet, initialement prévue au printemps, s'est finalement tenue le 1^{er} décembre.

Règlement Taxonomie

Consultation publique de la Commission européenne sur le projet de premier acte délégué identifiant les activités économiques contribuant aux objectifs 1 et 2 fixés par le règlement taxonomie (UE 2020/852)

La Commission européenne a lancé une consultation publique ouverte jusqu'au 18 décembre sur le projet du premier acte délégué permettant d'identifier les activités qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation du changement climatique. L'entrée en application de cet acte délégué est prévue dès le 31 décembre 2021.

Projet d'acte délégué prévu par l'article 8 du règlement Taxonomie concernant les acteurs soumis à la directive NFRD

La Commission européenne a invité les ESA's (l'ESMA, l'EBA et l'EIOPA) à donner leur avis sur sa proposition d'acte délégué dans le cadre d'une procédure de « *call for advice* ». Dans cette perspective, l'ESMA a publié le 5 novembre sur son site une consultation publique présentant son projet d'avis sur cet acte délégué.



Pour en savoir plus

Antoine de Chabot :	01 53 81 51 68	a.dechabot@asf-france.com
Ricardo Martins :	01 53 81 51 65	r.martins@asf-france.com
Grégoire Phélip :	01 53 81 51 64	g.phelip@asf-france.com

Carnet

NOUVEAU MEMBRE

MEMBRE DE DROIT :

CEDRUS PARTNERS

Entreprise d'investissement habilitée à fournir les services d'investissement de réception-transmission d'ordres pour le compte de tiers, de conseil en investissement et de placement non garanti.

Président : **Christel BAPT**
Directeur Général : **Julien SUREAU**



C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès d'Annie Gain le 21 décembre dernier.

Annie Gain avait été membre du Conseil de l'ASF de 2009 à 2018. Les membres de l'ASF qui l'ont côtoyée se souviennent d'une grande professionnelle à la personnalité attachante.

Toutes nos pensées vont vers ses proches et ses collaborateurs de Cofidis et du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



RETOUR SUR LE WEBINAIRE « CHANGEONS DE REGARD SUR LE HANDICAP ! »



écrit par

Julie Soulié,

Responsable des programmes ASFFOR

Exemples et bonnes pratiques d'inclusion dans la profession financière

C'est à l'occasion de la Journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre dernier, qu'une quarantaine de participants ont eu le plaisir d'écouter les expériences de **Virginie Delalande**, coach conférencière, 1^{ère} avocate sourde de naissance en France et de **Bénédicte Collomb**, responsable des Relations sociales et des Projets sociétaux chez BNP Paribas Factor.

Organisé par l'ASFFOR, en partenariat avec la CPME, cet événement, animé par **Emmanuel Frantz-Mercadal** coach, conférencier, expert en Qualité de Vie au Travail, a révélé combien l'engagement des entreprises est essentiel pour accueillir, embaucher et valoriser la compétence des personnes en situation de handicap.



Bénédicte
Collomb

Responsable des Relations sociales
et des Projets sociétaux chez BNP Paribas Factor

En introduction, **Françoise Palle-Guillabert**, délégué général de l'ASF, a évoqué le contexte et les enjeux de la non-discrimination. Elle a rappelé que plus de 80 % des handicaps sont invisibles et qu'une personne sur cinq est concernée par le handicap. Les taux d'emploi de personnes en situation de handicap peinent à décoller et notamment dans le secteur privé avec 3,9 % des postes occupés par des personnes handicapées fin 2018. Ce chiffre est bien loin des 6 % demandés par la loi. Pour combler cette lacune, l'ASF fait appel à plusieurs prestataires employant des personnes en situation de handicap.

La crise économique et sanitaire que nous traversons est de nature à pénaliser davantage les demandeurs d'emploi handicapés qui risquent d'en être les premières victimes.

Le plus grand frein reste la méconnaissance du handicap en entreprise. L'objectif de ce webinaire était donc de montrer que l'emploi de personnes en situation de handicap est possible, de lever les idées reçues et de changer de regard sur le handicap.

Le retour d'expérience de **Bénédicte Collomb**, qui accompagne, sensibilise et forme au quotidien les collaborateurs et les managers au sujet du handicap, a mis en avant toute la richesse que l'intégration de personnes en situation de handicap représente pour l'entreprise. En effet, des études ont montré que la différence est source de richesse. Ainsi, 92 % des dirigeants d'entreprise approuvent l'affirmation selon laquelle l'embauche de personnes en situation de handicap participe « au développement d'une société meilleure, plus juste et plus ouverte » (baromètre Ifop/Agefiph 2018-2019). Elle participe donc à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Virginie Delalande, à travers son témoignage, a montré comment elle a fait de sa vulnérabilité une force et prouve que l'on peut s'épanouir en entreprise malgré son handicap. Selon elle, les meilleurs ambassadeurs pour étendre une politique de diversité dans l'entreprise sont les collaborateurs eux-mêmes.



La différence se cache dans l'œil de celui qui regarde, et quand ce regard-là change, tout change !

**Virginie
Delalande**

Avocate, coach et conférencière

STAGES À DISTANCE

Pratique du contrôle interne dans le secteur bancaire	Classe Virtuelle ou Présentiel	1010 € HT	12 janvier	Toute personne impliquée dans la mise en place ou le suivi du contrôle interne	Jean-François CARON Formateur consultant spécialiste de l'audit, du management des risques et du contrôle interne
NOUVEAUTÉ Maîtriser la relation commerciale à distance	Classe Virtuelle	1010 € HT	14 janvier	Toute personne en relation avec la clientèle ou en charge de la conformité	André JACQUEMET Expert en gouvernance, gestion des risques et conformité
Formation des administrateurs	Classe Virtuelle ou Elearning	1320 € HT	19 janvier	Administrateurs, dirigeants effectifs et titulaires des fonctions risques, contrôle permanent, conformité et contrôle périodique. Il est nécessaire de faire partie du CA, ou du CS.	Marie-Agnès NICOLET Présidente Regulation partners
Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB/FT)	Classe Virtuelle ou Elearning	1010 € HT	21 janvier	Tous collaborateurs	André JACQUEMET Expert en gouvernance, gestion des risques et conformité
NOUVEAUTÉ Protection de la clientèle et pratiques commerciales en assurance	Classe Virtuelle ou Présentiel	1010 € HT	16 mars	Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables, gestionnaires de contrat d'assurance, IA, fonctions conformité et audit	Jean-Lou GALISSI Expert du contrôle de conformité des établissements bancaires et financiers et spécialiste de l'audit interne
Manager dans le respect du droit du travail	Classe Virtuelle	1240 € HT	18 & 19 mars	Dirigeants et managers	Brigitte FERMAUD Consultante et formatrice en management RH, ancienne DRH avec près de 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire et financier



Le nouveau catalogue de l'ASFFOR est sorti.

Si vous souhaitez le recevoir, contactez

Jérémy Bontemps au 01 53 81 51 85

ou par mail j.bontemps@asf-france.com



Vos contacts ASFFOR

Jérémy Bontemps : 01 53 81 51 85 j.bontemps@asf-france.com

Julie Soulié : 01 53 81 51 80 jsoulie@asf-france.com

Retrouvez nos programmes sur le site ASFFOR : www.asffor.fr

PROPOSÉS PAR L'ASFFOR

Nos formations au premier trimestre 2021

NOUVEAUTÉ Négociation commerciale	Classe Virtuelle ou Présentiel	1010 € HT	22 mars	Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables commerciaux	Jonathan ZNATY Consultant, coach et formateur dans les postures et comportements managériaux et commerciaux. Expert des approches ludo-éducatives
Prévenir la fraude dans les établissements de crédit (7h)	Classe Virtuelle	1010 € HT	25 mars	Contrôleurs internes, juristes, RH, directeurs des affaires juridiques, directeurs qualité, auditeurs internes des sociétés financières et établissements spécialisés	Nicolas VAN PRAAG Docteur en Sciences Économiques, enseignant à Paris Dauphine et praticien crédit-bail
NOUVEAUTÉ Principes de base de l'assurance	Classe Virtuelle ou Présentiel	1010 € HT	29 mars	Chargés de clientèle, conseillers commerciaux, responsables commerciaux, gestionnaires	Éric de LONGCAMP Formateur/consultant spécialiste du domaine des assurances emprunteurs, bancaires et affinitaires
Les fondamentaux de l'affacturage	Classe Virtuelle ou Présentiel	1010 € HT	30 mars	Gestionnaires d'affacturage, chargés de clientèle, ingénieurs commerciaux, métiers transverses	Marilyn MAZIOUX Consultante senior coach certifiée, responsable d'unité affacturage puis formatrice en affacturage pour un établissement financier

Pour être tenu informé des dernières actualités sur le Brexit

N'hésitez pas à consulter les sites suivants :

Ministère de l'Economie et des Finances :

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr/brexit/brexit-foire-aux-questions>

Portail dédié du Gouvernement : <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html>

Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/brexit_fr

MEDEF : <https://www.medef.com/fr/>



Vos référents ASF
sont également à votre disposition.

L'ASF A MIS EN LIGNE 3 NOUVEAUX GUIDES



INFORMER LES ENTREPRISES SUR LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR AMÉLIORER LEUR TRÉSORERIE ET LEUR CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT

La Lettre de l'ASF n° 187 est tirée à 1600 exemplaires
Si vous souhaitez recevoir d'autres exemplaires pour les diffuser au sein de votre établissement, faites-le savoir à l'Association.
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES 24, avenue de la Grande Armée, 75854 Paris Cedex 17
Téléphone : 01 53 81 51 51 - Télécopie : 01 53 81 51 50
Directeur de la Publication : Jean-Marc Vilon, Président de l'ASF - Rédactrice en chef : Françoise Palle-Guillabert, Délégué général
Conception graphique : JCh Moreau Consultants - Impression : Chirat, 42540 Saint-Just-la-Pendue - Crédit photos : Peter Allan - Climate Finance Day - Faber 14 - IciakPhotos - Olivier_Le_Moal - liufuyu - MONOGRPH - Prostock-studio - twenty20photos - X...
Ont également collaboré : Harmonie Benedetti - Marie-Anne Bousquet-Suhit - Isabelle Bouvet-Redjidal - Jérémy Bontemps - Antoine de Chabot - Laurent Chuyche - Ndèye Marème Diagne - Frédéric Le Clanche - Ricardo Martins - Petya Nikolova - Grégoire Phélip - Caroline Richter - Cyril Robin - Julie Soulié - Isabelle Verslycken